

Qu'il reprenne l'exploitation de ses parents ou celle d'un autre agriculteur partant à la retraite, l'installation est un moment délicat pour un jeune agriculteur.

Au travers de la **Charte Terre Entreprise**, Groupama facilite l'installation des jeunes agriculteurs et les aide à construire durablement leur avenir. Un accompagnement personnalisé de la conception à la mise en œuvre de leurs projets est ainsi proposé aux jeunes.

En 2015, Groupama d'Oc compte, au niveau régional, plus de 4 800 exploitants agricoles adhérant à la Charte « Terre Entreprise ». Les réductions tarifaires allouées représentent 3,7 millions d'euros dont près de 732 000 € pour les jeunes installés nouveaux bénéficiaires.

Accompagnant depuis plus d'un siècle les agriculteurs, Groupama contribue génération après génération à la dynamique économique de l'agriculture.

**Jacques PARADAN,**

**Vice-Président de la Fédération  
Aveyron Lozère**



### ➡ **Notre engagement**

La charte TERRE ENTREPRISE de Groupama permet aux Jeunes Agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement durant les 5 premières années d'activités. Ainsi, sur 5 années d'assurances (professionnelles et privées), la réduction tarifaire équivaut à 1 an et demi de cotisations gratuites. En pratique : chaque année courant janvier, les Conseillers Commerciaux remettent un chèque du montant des réductions accordées. Pour tout mouvement en cours d'année, une régularisation automatique intègre la réduction applicable.

### ➡ **Les avantages de la charte TERRE ENTREPRISE**

Outre les réductions tarifaires, la Charte Terre Entreprise, c'est aussi 6 autres avantages :

1. **Un diagnostic assurance** pour mieux cerner les besoins en assurance du jeune exploitant.
2. **Une démarche de prévention** avec un autodiagnostic "Attitude Prévention" et un stage de conduite "Centaur" offert si souscription d'une assurance auto.
3. **Des aides financières pour maintenir l'activité de l'exploitation** en cas de coup dur maladie, accident ou décès.
4. **Une incitation à optimiser la retraite** en commençant tôt pour aider le jeune exploitant à construire son avenir.
5. **Une prise en charge de la couverture complémentaire santé** d'un nouveau-né pendant 1 an.
6. **Une visite annuelle** et un suivi régulier.

Chaque acteur de Groupama est sollicité pour répondre aux attentes du jeune et l'accompagner tout au long de ses années d'installation :

### ➡ **Avant l'installation**

- Groupama est présent depuis de nombreuses années aux côtés des jeunes en les sensibilisant, dès le lycée, aux risques rencontrés sur les exploitations avec l'action "10 de conduite rurale".
- La charte Terre Entreprise s'applique au JA installé depuis moins de 6 ans.
- Pour évaluer leur budget d'assurance dans le cadre du PDE<sup>1</sup> une assistance gratuite est proposée aux jeunes en phase d'installation.

### ➡ **Lors de l'installation**

- Une offre agricole professionnelle qui reste la référence sur le marché
- Des privilèges attractifs offerts par la charte Terre Entreprise, notamment : **150 % de réduction cumulées sur 5 ans** sur tous les contrats d'assurances (professionnelles et privées) hors assurances récoltes, chasse et scolaire.
- La possibilité de régler les cotisations d'assurances par prélèvement de 12 mensualités sans frais supplémentaires.
- Un accompagnement dans les moments difficiles pour maintenir l'activité de l'exploitation en cas de « coup dur » (maladie, accident...)
- En cas d'arrêt de travail, augmentation des indemnités journalières souscrites de 50 % pendant 30 jours pour un même évènement.
- Un partenariat Groupama/Service de Remplacement Agricole Départemental est mis en place (contactez directement le service de remplacement)
- En cas de décès, survenant pendant les trois premières années d'assurance à un contrat Capital Référence, Capital Essentiel ou Capital Santé d'un montant minimum de 30 000 €, nous garantissons un capital supplémentaire de 18 000 €.

## ➡ **Après l'installation**

- un suivi régulier et des privilèges qui se poursuivent dans la durée.

Sur le site [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr) un espace dédié aux Jeunes Agriculteurs avec des services en ligne permet de gagner du temps pour obtenir une documentation, demander un rendez-vous ou une attestation... mais aussi, de trouver des conseils de prévention sur des sujets en rapport direct avec leur métier.

<sup>1</sup> Plan Développement d'Exploitation : chiffrage du projet avant installation.

## ➡ **Qui sommes-nous ?**

Groupama est un groupe mutualiste d'assurance, de banque et de services financiers. Leader du marché des assurances agricoles depuis plus d'un siècle, Groupama est également l'un des principaux partenaires apportant son soutien aux structures et aux hommes chargés de représenter, de valoriser et de défendre l'agriculture.

La Caisse Régionale de **Groupama d'Oc** est implantée sur 14 départements. L'entreprise emploie 1 600 salariés et dispose d'un réseau de 757 caisses locales. Avec un siège social situé à Balma, 310 points de vente et 10 sites de gestion (Albi, Auch, Aurillac, Cahors, Guéret, Montauban, Pau, Rodez, Toulouse-Balma et Tulle) la Caisse Régionale affiche depuis toujours un positionnement de proximité, à l'écoute de ses 479 700 sociétaires.

Groupama d'Oc affiche un chiffre d'affaires de 665 Millions d'euros en Assurance IARD (incendie, accidents et risques divers) et près de 123 Millions d'euros en Assurance Vie (chiffres 2013).

**Groupama d'Oc en Lozère** : 6 agences à votre service : Mende, Florac, La Canourgue, Langogne, Marvejols, Saint Chély d'Apcher. Près de 16 000 sociétaires répartis sur 26 caisses locales. Un réseau de 24 conseillers salariés et 6 conseillers mandataires.

## ➡ **Comment nous contacter ?**

**Pour en savoir plus sur le dispositif spécifique de la charte TERRE ENTREPRISE et bénéficier d'un diagnostic personnalisé et gratuit, contactez l'un de nos conseillers spécialisés :**

Christine BLANC DALLE – avenue des Gorges du Tarn – 48200 LA CANOURGUE  
Tél. portable : 06 80 35 26 05 – [christine.blanc-dalle@groupama-oc.fr](mailto:christine.blanc-dalle@groupama-oc.fr)

Denis MAGNE – 1 bd Lucien Arnault – 48000 MENDE  
Tél. portable : 06 30 38 99 28 – [denis.magne@groupama-oc.fr](mailto:denis.magne@groupama-oc.fr)

Hervé BOURDON – place du Foirail – 48200 SAINT CHELY D'APCHER  
Tél. portable : 06 75 04 38 14 – [herve.boudon@groupama-oc.fr](mailto:herve.boudon@groupama-oc.fr)

Mathieu VAYSSADE – 1 bd Vincent Arnault – 48000 MENDE  
Tél. portable : 07 87 07 73 19 – [mathieu.vayssade@groupama-oc.fr](mailto:mathieu.vayssade@groupama-oc.fr)

Vincent TREMOULET – 12 avenue Foch – 48300 LANGOGNE  
Tél. portable : 06 07 63 22 45 – [vincent.tremoulet@groupama-oc.fr](mailto:vincent.tremoulet@groupama-oc.fr)

 **N° Cristal 0 969 320 319**  
APPEL NON SURTAXE

[www.groupama-agri.fr](http://www.groupama-agri.fr)

 **Groupama**  
Toujours là pour moi.